



Les Lilas, le 8 mars 2023

À : M. Stanislas GUÉRINI
Ministre de la Transformation et de
la Fonction publiques
Hôtel Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75008 Paris

Objet : en réponse à votre courrier du 2 mars dernier

Monsieur le Ministre,

Par courrier daté du 2 mars, vous nous indiquez les conclusions que vous avez tirées de l'exigence portée par les organisations syndicales de résoudre le problème des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Il ne vous aura pas échappé que le sujet des inégalités salariales femmes/hommes est largement mis en lumière dans le débat public autour du projet de réforme des retraites porté par le gouvernement.

Si par malheur pour le pays et l'ensemble des salariés et personnels de la fonction publique, ce projet devait venir à s'appliquer, il ne corrigerait en rien les inégalités professionnelles subies tout au long de leur carrière mais en aggraverait les effets, au contraire, au moment de la retraite. Et il maintiendrait toutes les mesures qui ont dégradé la situation des femmes fonctionnaires. Citons pour exemple, notamment, celle qui a supprimé la bonification pour enfants à partir de 2004.

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes appellent des mesures fortes, aussi bien structurelles pour neutraliser les facteurs de génération de celles-ci, que correctives pour limiter tous leurs effets induits.

L'absence de mesures générales motive aussi une aggravation de l'effet social des inégalités : le gel de la valeur du point d'indice ou le refus de rehausser le niveau de la grille indiciaire par une attribution uniforme de points sont deux facteurs aux conséquences plus lourdes sur les conditions de vie des femmes du fait qu'elles subissent plus nombreuses des rémunérations moindres que les hommes. Dans le contexte d'inflation, elles sont donc deux fois pénalisées.

.../...

Vous comprendrez que, dans ce contexte, votre courrier du 2 mars appelle quelques observations puisque vous nous invitez à les formuler.

Vous reconnaissez certes la transversalité de la question sur la thématique de l'agenda social portant sur les carrières et rémunérations. Néanmoins, l'ensemble des mesures présentées aboutissent à un équilibre général qui semble sous-estimer l'enjeu et la portée des mesures nécessaires à prendre.

Les inégalités professionnelles sont constitutives d'une question sociale majeure, et non seulement sociétale, comme témoigne son inscription dans le programme de mesures labellisé « Fonction publique + ».

Vous relevez les interrogations des organisations syndicales quant à la transposition de l'index professionnel du privé à la fonction publique. Néanmoins, vous poursuivez dans votre volonté que celui-ci soit mis en place, à tel point qu'il apparaît avoir une place structurante dans votre approche de la question. La résorption des inégalités professionnelles ne saurait relever de la seule bonne intention ou du slogan, ou même de la mise en œuvre de l'index dont les vertus incitatives et correctives restent contestées.

Bien davantage que de passer du temps sur cet index sans utilité avérée quand on regarde sa réalité dans le secteur privé (certaines entreprises en infraction avec la loi de 2006 sur le retour de congé maternité obtiennent plus de 75/100), le véritable sujet serait de rendre opérationnel les plans d'actions avec des moyens dédiés en particulier sur l'axe 3 et l'axe 5.

Enfin, et parce que l'égalité professionnelle est un sujet social de première importance, elle mérite autre chose qu'un événement aux contours peu définis.

En effet, loin de tout effet de communication ou événementiel, c'est bien d'actes concrets pour avancer dans la résorption des inégalités professionnelles.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nos organisations vous prient de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleures salutations.